COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 29 juillet 1983

relative à la liste des établissements de Nouvelle-Zélande agréés pour l'importation de viandes fraîches dans la Communauté

(83/402/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la directive 72/462/CEE du Conseil, du 12 décembre 1972, concernant des problèmes sanitaires et de police sanitaire lors de l'importation d'animaux des espèces bovine et porcine et des viandes fraîches en provenance des pays tiers [1], modifiée en dernier lieu par la directive 83/91/CEE [2], et notamment ses articles 4 paragraphe 1, et 18 paragraphe 1 sous a) et b),

considérant que, pour pouvoir être autorisés à exporter des viandes fraîches vers la Communauté, les établissements situés dans les pays tiers doivent répondre aux conditions générales et particulières fixées par la directive 72/462/CEE ;

considérant que la Nouvelle-Zélande a transmis, conformément à l'article 4 paragraphe 3 de la directive 72/462/CEE, une liste des établissements autorisés à exporter vers la Communauté ;

considérant qu'un grand nombre de ces établissements ayant fait l'objet d'une inspection communautaire sur place offrent des garanties d'hygiène suffisantes et qu'ils peuvent, dès lors, être admis sur une première liste, établie conformément à l'article 4 paragraphe 1 de ladite directive, des établissements en provenance desquels l'importation de viandes fraîches peut être autorisée ;

considérant que le cas des autres établissements proposés par la Nouvelle-Zélande doit encore être réexaminé sur la base d'informations complémentaires relatives à leurs normes d'hygiène et à leurs possibilités d'adaptation rapide à la réglementation communautaire ;

considérant que, entre-temps, afin de ne pas interrompre brutalement les courants d'échanges existants, ces établissements peuvent être admis, à titre temporaire, à bénéficier de la possibilité de continuer leurs exportations de viandes fraîches vers les États membres disposés à les accepter ;

considérant qu'il y a lieu par conséquent de réexaminer la présente décision, et au besoin de la modifier, en fonction des initiatives prises à cet effet et des améliorations réalisées ;

considérant que les conditions d'importation des viandes fraîches en provenance des établissements figurant sur la liste annexée à la présente décision demeurent soumises aux dispositions arrêtées par ailleurs ainsi qu'au respect des dispositions générales du traité ; que, en particulier, l'importation en provenance de pays tiers et la réexportation vers d'autres États membres de certaines catégories de viandes, telles que les viandes de moins de trois kilogrammes ou les viandes contenant des résidus de certaines substances, pour lesquelles la réglementation communautaire n'est pas en application ou qui doivent faire l'objet d'un complément d'harmonisation, demeurent soumises à la législation sanitaire de l'État membre importateur, dans le respect des dispositions générales du traité ;

considérant que les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité vétérinaire permanent,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

1. Les établissements de Nouvelle-Zélande figurant à l'annexe sont agréés pour l'importation de viandes fraîches dans la Communauté conformément à ladite annexe.

2. Les importations en provenance des établissements visés au paragraphe 1 demeurent soumises aux dispositions communautaires arrêtées par ailleurs dans le domaine vétérinaire.

Article 2

1. Les États membres interdisent l'importation des viandes fraîches provenant d'établissements autres que ceux figurant dans l'annexe.

[1] JO n° L 302 du 31. 12. 1972, p. 28.
[2] JO n° L 59 du 5. 3. 1983, p. 34.

2. Toutefois, les États membres peuvent continuer à autoriser, jusqu'au 30 avril 1984, les importations de viandes fraîches en provenance des établissements qui ne figurent pas dans l'annexe mais qui sont reconnus et proposés officiellement par les autorités néo-zélandaises, le 30 mars 1983, en application de l'article 4 paragraphe 3 de la directive 72/462/CEE, sauf décision contraire prise à leur égard, conformément à l'article 4 paragraphe 1 de ladite directive avant le 1er mai 1984.

La liste de ces établissements est communiquée par la Commission aux États membres.

Article 3

La présente décision est applicable à partir du 1er octobre 1983.

Article 4

La présente décision est réexaminée et éventuellement modifiée avant le 1er février 1984.

Article 5

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 29 juillet 1983.

Par la Commission

Poul DALSAGER

Membre de la Commission

ANNEXE

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

Numéro d'agrément	Établissement	Adresse
	I. VIANDE BOVINE	
	A. Abattoirs et ateliers de découpe	
ME 14	Waitaki-NZ Refrigerating Ltd	Christchurch
ME 15	The Canterbury Frozen Meat Co Ltd	Belfast
ME 21	Southland Frozen Meat Ltd	Mataura
ME 22	Southland Frozen Meat Ltd	Makarewa
ME 24	Hellaby Shortland Ltd	Otahuhu
ME 26	Waitaki-NZ Refrigerating Ltd	Balclutha
ME 34	The Canterbury Frozen Meat Co Ltd	Pareora
ME 50	Alliance Freezing Co (Southland) Ltd	Invercargill
ME 56	Auckland Farmers Freezing Co-op Ltd, Rangiuru	Te Puke
ME 63	Farmers Meat Export Ltd	Whangarei
ME 66	Phoenix Meat Co Ltd, Kokiri	Greymouth
ME 69	Ashley Meat Export Ltd	Christchurch
	B. Ateliers de découpe	
MPH 50	Crown Meats Ltd	Feilding
MPH 52	Dawn Meat (NZ) Ltd	Hastings
MPH 53	W. Richmond Ltd	Hastings
MPH 56	W. Richmond Ltd	Hastings
MPH 63	Primex Meats Ltd	Wellington
MPH 69	Dawn Meat (NZ) Ltd	Hastings
MPH 72	Kellax Foods Ltd	Auckland
	II. VIANDE OVINE	
	A. Abattoirs et ateliers de découpe	
ME 1 (1)	Borthwick CWS Ltd	Masterton
ME 6	Borthwick CWS Ltd	Longburn
ME 8 (1)	Gisborne Refrigerating Co Ltd	Gisborne
ME 14	Waitaki-NZ Refrigerating Ltd	Christchurch
ME 17	Waitaki-NZ Refrigerating Ltd	Timaru
ME 20	Ocean Beach Freezing Co Ltd	Ocean Beach
ME 21	Southland Frozen Meat Ltd	Mataura
ME 22	Southland Frozen Meat Ltd	Makarewa
ME 26	Waitaki-NZ Refrigerating Ltd	Balclutha
ME 34	The Canterbury Frozen Meat Co Ltd	Pareora
ME 37	Canterbury Frozen Meat Co (Canterbury) Ltd	Belfast
ME 50	Alliance Freezing Co (Southland) Ltd	Invercargill
ME 56	Auckland Farmers Freezing Co-op Ltd, Rangiuru	Te Puke
ME 58	Hawkes Bay Farmers' Meat Co Ltd	Takapau
ME 60	Pacific Freezing NZ Ltd	Dannevirke
ME 65	AML Meats Ltd	Gisborne
ME 69	Ashley Meat Export Ltd	Christchurch

(1) Abats exclus.

Numéro d'agrément	Établissement	Adresse
	B. Abattoirs	
ME 16	The Canterbury Frozen Meat Co Ltd	Ashburton
ME 41	NCF Kaiapoi Ltd	Kaiapoi
	C. Ateliers de découpe	
MPH 39	Defiance Processors Ltd	Dunedin
MPH 42	Fresha Products Ltd	New Plymouth
MPH 45	Canterbury Frozen Meat Co Ltd	Harewood
MPH 50	Crown Meats Ltd	Feilding
MPH 52	Dawn Meat (NZ) Ltd	Hastings
MPH 53	W. Richmond Ltd	Hastings
MPH 54	Ashley Meat Export Ltd	Christchurch
MPH 56	W. Richmond Ltd	Hastings
MPH 57	NZ Primary Processors Ltd	Mt Maunganui
MPH 63	Primex Meats Ltd	Wellington
MPH 69	Dawn Meat (NZ) Ltd	Hastings
MPH 72	Kellax Foods Ltd	Auckland
MPH 74	Canterbury Meat Packers Ltd	Ashburton

III. ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES

S 1	Timary Harbour Board Cool Store	Timaru
S 2	Auckland Farmer's Freezing Co-op Ltd	Whangarei
S 10	Otago Dairy Producers Cool Storage Ltd	Dunedin
S 11	South Canterbury Co-op Cool Storage Ltd	Timaru
S 17	Cool Hire Storage Ltd	Dunedin
S 25	Dawn Meat (NZ) Ltd	Hastings
S 28	Cool Stores (NZ) Ltd	Auckland
S 30	N. O. Pierson Ltd	Christchurch
S 31	Pacific Cold Storage Co Ltd	Mt Maunganui
S 32	Taranaki Producers Freezing Ltd	New Plymouth
S 33	Christchurch Airport Authorities	Christchurch
S 34	Coolpak Prebbleton Ltd, Prebbleton	Christchurch
S 35	Nelson Cold Storage Co-op	Nelson
S 36	Cold Storage (Bay of Plenty) Ltd	Te Puke
S 39	Christchurch Cool Stores Ltd	Christchurch
S 40	Southland Harbour Board	Bluff
S 41	Eljays Ice Box	Feilding
S 42	Wellington Cold Storage Co	Tawa
S 45	Wairarapa Cold Storage	Greytown
S 47	Polar Cold Storage, Hornby	Christchurch
S 49	Chill Air Ltd	Auckland International Airport
S 51	Kiwi Fruit Cool Store Co-op	Gisborne
S 53	Otaki Cold Store	Otaki
S 55	Airport Cold Storage Ltd	Wellington
S 57	Air New Zealand	Auckland Airport
S 58	Cool & Cold Storage Associated Ltd	Te Puke
S 59	Richmond Cool Stores (1963) Ltd, Manchester Street	Hastings
S 60	Export Cool Storage	Mt Maunganui
S 61	Coolpak Cool Stores Ltd	Timaru

Numéro d'agrément	Établissement	Adresse
S 63	Mogal Cool Stores Ltd	Christchurch Airport
S 66	Mogal Cool Stores Ltd	Auckland Airport
S 68	Freezer Flow, Mt Wellington	Auckland
S 70	Freezer Stores Hawkes Bay Ltd	Hastings
S 72	Motueka Coldstorage	Motueka
S 73	LEP International, Mangere	Auckland
S 75	Amaltal Coolstores & Exporters Ltd	Nelson
S 84	Polar Cold Storage Ltd	Dunedin
S 86	Tai-Tapu Dairy Co Ltd	Christchurch
S 87	Homebush Berryfruits	Masterton
S 88	Hawkes Bay Export Cold Stores Ltd	Napier
S 89	R. & W. Hellaby Ltd	Mt Wellington
S 90	Waitaki-NZ Refrigerating Ltd	Blenheim
S 91	Southland Frozen Meat Ltd	Mataura
S 92	Food Freezing Partnership	Havelock North
S 93	Air New Zealand	Christchurch
S 95	McCallum Industries Ltd	Patea
S 96	Townsend & Paul Ltd	Napier
S 97	J. Wattie Canneries Ltd	Gisborne